

DÉLIBÉRATION N°1
CASDIS DU 4 JUILLET 2023
Numéro enregistrement Préfecture : DC-20230704-01

**Projet de révision du Schéma
Départemental d'Analyse et de
Couverture des Risques (SDACR) du
département du Lot**

Sur convocation du 23 Juin 2023, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni le Mardi 4 Juillet 2023 à 14h30.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Dominique BIZAT, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Edith LAGARDE, Madame Françoise LAPERGUE, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur COURTIN Jean Marie, Monsieur Jean Luc MARX, Monsieur Christian PONS

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Médecin Capitaine Alice SAMSEL, Lieutenant Pascal MALES, Colonel Patrick MAGRY, Capitaine Jean Marc MATHIEU

Assistaient également :

Madame Laurence MAGINOT, Madame Marie-Ange MAGRE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Elodie JEURISSEN, Monsieur Denis CHOPIN, Capitaine Clément RENAUD, Madame GRIVELET Constance, Madame SOURSOU Marie José, Madame la Préfète, Monsieur le directeur de cabinet de la Préfecture

Etaient absents / excusés :

Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Madame Catherine MARLAS, Madame Anne LAPORTERIE, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Madame Amélie VACOSSIN, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Monsieur Marc CARPREAUX, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Madame Mireille FIGEAC, Médecin Colonel hors classe Marie Pierre TAILLADE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Madame Marie France COLOMB, Madame Martine HILT, Monsieur Marc GASTAL

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu l'Article L 1731-2 du Code de la sécurité intérieure (CSI)

Vu l'Article L1424-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

« Un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques est élaboré, sous l'autorité du préfet, par le service départemental ou territorial d'incendie et de secours.

Après avis du conseil départemental, le représentant de l'Etat dans le département arrête le schéma départemental sur avis conforme du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

La révision du schéma intervient tous les cinq ans. [] Elle est précédée d'une évaluation des objectifs du précédent schéma. »

Vu la délibération n° DC-20210713-4 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Lot

Vu les avis de la CATSIS du 15 Juin 2023,

Vu les avis du CCDSPV et du CST du 28 Juin 2023,

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) est un document propre au service d'incendie et de secours. Il s'agit d'un document réglementaire établissant l'inventaire des risques de sécurité civile d'un département et fixant des objectifs de couverture en termes d'orientations fondamentales d'aménagement du territoire.

Outil opérationnel d'orientation stratégique, le SDACR a vocation à représenter une ambition locale partagée de couverture opérationnelle s'inscrivant dans une démarche politique, sans effet juridique sur les particuliers et ne fixant pas d'obligation de résultats.

Le SDACR justifie l'organisation territoriale du service départemental d'incendie et de secours, légitime le règlement opérationnel et conduit à la réalisation des plans d'équipement, de recrutement, de formation et d'implantation nécessaires.

La dernière révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du département du Lot date de 2010. Sa révision devait intervenir en 2015 mais a été reportée, d'abord sur instruction de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) du fait de l'expérimentation relative au Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces (CoTRRiM), puis du fait de la crise sanitaire de la Covid19.

Le travail de révision a été relancé en 2021 et poursuivi sur l'année 2022 et le début de l'année 2023.

Les travaux sur le SDACR ont été conduits en parallèle de la construction du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), de la négociation de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le SDIS et le Département, et de la définition des Orientations stratégiques et du Plan d'action de l'établissement pour la période 2023-2027.

Le projet de révision du SDACR comprend trois parties : un état de l'organisation comparé à un bilan de mise en œuvre du précédent SDACR ; une analyse des risques de sécurité civile ; une proposition de couverture opérationnelle de ces risques basée sur des orientations stratégiques et un plan d'action.

La première partie du document propose un bilan correspondant à un point d'étape dont l'objectif est de permettre à l'établissement public SDIS de s'autoévaluer, d'analyser son organisation, son fonctionnement et sa réponse opérationnelle (attendue et constatée) et d'en mesurer la pertinence comparée avec les autres SDIS de France.

Un premier point présente l'organisation actuelle du Corps départemental et les évolutions qu'il y a lieu de mettre en exergue : une demande de secours en croissance continue (+64% de 2004 à 2022 et +18.7% de 2010 à 2022), en résonance avec la tendance nationale et fortement polarisée sur le secours à personne (85,2% des interventions) ; des ressources humaines en croissance maîtrisée avec un potentiel opérationnel journalier consolidé mais empreint d'une fragilité en période de journée semaine ; un parc matériel en légère baisse (259 véhicules de secours contre 262), maintenu en bon état et transformé dans sa composition ; une gestion du parc matériels opérationnels en mutation ; un parc immobilier qui fait peau neuve avec 14 rénovations/réhabilitations réalisées depuis 2010.

Un second point évalue le niveau de prise en compte des 15 grandes orientations prévues par le SDACR de 2010 : 6 ont été prises en compte, 8 ont été prises en compte partiellement ou avec des résultats à consolider et 1 n'a pas été prise en compte.

Un troisième point caractérise le SDIS par le biais d'une revue d'indicateurs qui pose des valeurs-repères pour le SDIS et replace la situation de ce dernier dans le contexte national. Ces indicateurs traitent des actions, des personnels, de l'organisation et des moyens.

Un quatrième point évalue le niveau de rendu opérationnel du SDIS du Lot au travers de 20 Indicateurs Nationaux des Services d'Incendie et de Secours (INSIS) répartis en quatre familles : la qualité d'exécution et de réalisation des missions ; l'optimisation de l'emploi des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et spécialisés ; l'optimisation de l'activité du volontariat ; l'optimisation et la lisibilité des coûts et du financement. Le rendu est évalué comme suit : Favorable (8), Assez favorable (4), Acceptable (3), Assez défavorable (2) et Défavorable (3).

La seconde partie traite de l'appréciation (identification, analyse et évaluation) des risques de sécurité civile présents dans le département. Un inventaire des natures de risque (actuels et émergents) est dressé et pour chacune d'elle, une description de l'aléa, des enjeux et du niveau de risque (probabilité/conséquences) est réalisée. En découle une classification en risques courants et risques particuliers et un scénario majorant de référence permettant de calibrer la réponse capacitaire à organiser. Au total, ce sont 36 natures de risque qui ont été identifiées et classées comme suit : Modéré (18), Fort (16), Elevé (2).

La troisième partie traite des orientations en termes de couverture opérationnelle desdits risques et du plan d'action qui l'accompagne pour les cinq ans à venir.

Un premier point formalise la doctrine opérationnelle de couverture des risques au travers de 41 réponses (12 réponses génériques et 29 réponses spécifiques) pour lesquelles sont identifiés la nature de la réponse capacitaire organisée, les moyens-supports (nature, dimensionnement et déploiement territorial). Cette formalisation prend en compte une évaluation de la couverture actuelle des risques et des nouveaux besoins identifiés au travers de l'appréciation des risques.

Un deuxième point définit trois grandes orientations stratégiques pour les cinq années à venir : adapter notre réponse et notre organisation opérationnelles aux besoins des territoires et à l'évolution des risques ; optimiser et sécuriser l'exercice des missions opérationnelles et des missions supports ; partager l'information, sécuriser et moderniser les systèmes d'information et de communication. Sur la base de ces orientations, un plan d'action de 60 mesures est décliné.

Le CASDIS décide que, sur la base du document joint, le projet de révision du SDAER du SDIS du Lot est adopté.

Détail du vote :

Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



Pascal LEWICKI

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Cahors, le 4 Juillet 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.